



Association d'aide pour
l'adaptation du logement des personnes
en situation de handicap

Communiqué de presse. 7 décembre 2012.

À l'issue de la Journée européenne des personnes handicapées du 3 décembre, malgré toutes les assurances écrites données au cours des derniers mois, **le Gouvernement**, enfermé dans sa politique d'austérité, **se refuse toujours à rétablir le financement de l'adaptation des logements pour les personnes dites handicapées !**

En effet, **le Gouvernement vient de mobiliser 4,2 milliards d'euros sur les fonds du 1 % logement** pour la période triennale 2013 -2015 afin de financer la politique nationale en la matière, **mais a « oublié » de flécher une enveloppe des 5 à 6 millions d'euros indispensables pour les personnes dites handicapées !**

Ainsi donc, depuis 2010 un nombre grandissant de personnes atteignant aujourd'hui plusieurs milliers sont en proie à des difficultés insurmontables au sein de leur propre logement, tandis que **l'Association pour le Logement des Grands Infirmes**, dont sont membres, l'Association Française contre les Myopathies, l'Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Motrices, l'Association des Paralysés de France, la Coordination Handicap et Autonomie, la Fédération Française des Associations des Infirmes Moteurs Cérébraux, la Fédération des Pact, et les Collecteurs du 1 % logement AMALIA et CILGERE, **sera liquidée le 20 décembre 2012 par le Tribunal de Grande Instance de Paris !**

Devant ce véritable gâchis, l'ALGI tient à rappeler que la progression des accidents de la vie, s'ajoutant aux accidents à la naissance, auxquels répondent les progrès de la médecine permettant de sauver de nombreuses vies humaines, parfois au prix de séquelles physiques importantes, conduit **l'accessibilité du cadre bâti d'habitation à devenir une question centrale, et le financement de l'adaptation des logements existants pour les personnes dites handicapées motrices, ou le devenant, et dont la mobilité se réduit au fil du temps, une impérieuse nécessité.**

Et cette nécessité est d'autant plus impérieuse, que **contrairement au contenu de la Circulaire du Premier ministre selon laquelle tout projet de loi devrait prévenir, voire résoudre, les situations de handicap, le projet de loi sur le logement déposé par le Gouvernement ne contient aucune mesure de nature à améliorer la situation des personnes dites handicapées !**

Vincent ASSANTE

Président de l'ALGI.

Également :

- *Président de l'Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs.*
- *Vice-président du Groupement Français des Personnes Handicapées. (Membre de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées).*
- *Administrateur de la Coordination Handicap et Autonomie.*
- *Administrateur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.*
- *Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (2009-2012).*
- *Rapporteur au Conseil Économique et Social, sur « Situations de handicap et Cadre de vie ».*
- *Ancien Vice-président (nommé par le Ministre des Transports en 1998) du Comité de Liaison pour l'Accessibilité du Cadre Bâti et des Transports.*
- *Ancien Conseiller ministériel (2001-2002).*

1, rue de l'Aqueduc - 75010 Paris

Tél. : 01 42 96 45 42 • Fax : 01 42 96 45 96 • algi@algi.asso.fr • www.algi.asso.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret : 784 719 080 00052 - Code APE : 9499Z